



INSCRIPTIONS 2020-21
Salle de permanence de **8h à 12h**

BTS – DCG - CPGE 2 ^{ème} année	Du vendredi 19 juin au samedi 20 juin 2020
BTS et CPGE - DCG 1 ^{ère} année Préinscriptions (*)	Du lundi 15 juin au 20 juin 2020
1 ^{ères} générales et 1 ^{ère} MCV	Du lundi 22 juin au samedi 27 juin 2020
Terminales	Du lundi 22 juin au samedi 27 juin 2020
2 ^{ndes} GT	Du lundi 29 juin au samedi 4 juillet 2020
1 ^{ères} technologiques	Du mardi 30 juin au samedi 4 juillet 2020

(*) : sous réserve de l'obtention du Baccalauréat : relevé de notes et exeat à présenter après la proclamation des résultats

La présence d'un parent est obligatoire pour les élèves de 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale (sauf pour les élèves majeurs)

Les manuels et livres empruntés au CDI doivent être remis **AVANT le 15 JUIN**: ils ne pourront être remis le jour de l'inscription. Les **ÉLÈVES** et **ÉTUDIANTS** qui ne seront pas à jour auprès de la gestion, pour les livres perdus ou détériorés ou la demi-pension, **NE POURRONT PAS ÊTRE RÉINSCRITS**.

PIÈCES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

Tout élève inscrit doit posséder une adresse mail à fournir dans le dossier.

POUR LES ANCIENS ÉLÈVES

- ◆ 4 photos d'identité récentes avec nom et prénom inscrits aux dos
- ◆ Photocopie d'une pièce d'identité officielle (CNI, passeport).
- ◆ Attestation de recensement (citoyens français de plus de 16 ans)
- ◆ Justificatif de domicile (EDF/SGDE)
- ◆ Le quitus du CDI (livres rendus)
- ◆ Assurance scolaire de responsabilité civile **obligatoire**.

POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES (se présenter avec le carnet de santé)

- ◆ Photocopie d'une pièce d'identité officielle (CNI, passeport).
- ◆ Justificatif de domicile (EDF/SGDE)
- ◆ Attestation de radiation (exeat) **ET LA NOTIFICATION D'AFFECTATION**
- ◆ 6 photos d'identité récentes avec nom et prénom inscrits au dos
- ◆ Photocopie des bulletins trimestriels de l'année écoulée
- ◆ Photocopie des vaccinations obligatoire et fiche sanitaire renseignée
- ◆ Attestation de recensement (citoyens français de plus de 16 ans)
- ◆ A.S.S.R. 2^{ème}
- ◆ Assurance scolaire de responsabilité civile **obligatoire**.

⚠ Pour les étudiants de STS, l'assurance est **OBLIGATOIRE** pour les STAGES et ils devront se présenter avec leur attestation de « déclaration en vue de l'immatriculation d'un étudiant » à récupérer à la mutuelle de leur choix.

⚠ **Pour les STS et classes CPGE** : Il est nécessaire d'être en règle au niveau de la cotisation à la sécurité sociale.

⚠ **Pour les classes CPGE** : L'inscription à l'Université de Guyane sera obligatoire.

REDOUBLEMENT

Les élèves des classes de terminale non admis au baccalauréat, qui désirent redoubler, doivent adresser une demande écrite au Proviseur (joindre une copie des 3 bulletins de terminale et du relevé de notes du Baccalauréat).

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat de direction avant le 13 juillet.

La liste des élèves autorisés à redoubler sera affichée **au cours de la première semaine de septembre**. La réinscription se fera au bureau du CPE responsable des classes de terminale.

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site du lycée